

503/1115. Roma (Roma). Inscription honorifique pour Decimus Fabius Florus Veranus.

Cippe en pierre en deux fragments Roma, Museo Capitolino 16 mars(?) 251 p.C.

D. Fabio D(ecimi) filio Pal(atina tribu)
Floro Verao,
sacerdot(i) sanct(ae) reg[in(ae)],
iudicio maiestatis eius
5 elect(o) Anubiaco, "prima"
[[dec(urioni) Laur(entium) vic(o) Aug(ustano), quattervi(ro)]]
naviculario V corpor(orum)
lenunculariorum Ost(iensium),
honorib(us) ac munerib(us)
10 omnib(us) funct(us), sodali
corp(orum) V region(um) col(oniae) Ost(iensis).
Hic statuam Flavius
Moschylus, v(ir) c(larissimus), Isiacus
huius loci, memor eius
15 sanctimoniae castitat(isque),
testament(o) suo co(n)stitui
ab heredib(us) suis iussit,
patrono munditiario
b(ene) m(erenti)
20 l(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum) p(ublice).

Ob honore(m), quo die sacerdos) fa[ctus est],
dedicat(um) XVII Kal(endas) A[pr(iles) vel Aug(ustis)]
ter et semel [---]
co(n)s(ulibus).
5 Locus datus a(b) Iulio
Faustino, pont(ifice) Vulk(ani) [et]
aed(ium) sacrar(um). Permisit
act(or) Fl(avii) Mosc(h)yli
sub q(uin)q(uennalitate) c(ensoriae) p(otestatis)
10 Q. Veturi Firmi Felicis
Socratis et
L. Flori Euprepetis.
Ob cuius dedicationem
dedit decurionibus (denariorum) (tria milia)
15 cum officio basilices.

« À Decimus Fabius Florus Veranus, fils de Decimus, de la tribu Palatina, prêtre de la sainte reine (i.e. Isis), élu Anubiaque sur décision de sa majesté, décurion des Laurentes au *vicus Augustanus*, *quattuorvir*, armateur dans la cinquième corporation des bateliers (*lenuncularii*) d'Ostie, qui a revêtu tous les honneurs et toutes les charges, membre de la corporation des cinq régions de la colonie d'Ostie, Flavius Moschylus, clarissime, isiaque de ce lieu, en souvenir de son honnêteté et de son désintéressement a ordonné par testament qu'une statue soit érigée par ses héritiers (à son) protecteur accompli et qui l'avait bien mérité, sur un emplacement donné publiquement par décret des décurions. (Dédicace) faite en son honneur le jour où il est devenu prêtre, le 17 des calendes d'a[vril?], (les empereurs) étant consuls respectivement pour la 3ème et la 1ère fois. Emplacement donné par Iulius Faustinus, pontife de Vulcain et des édifices sacrés. L'agent de Flavius Moschylus a donné l'autorisation, Quintus Veturius Firmus Felix Socrates et Lucius Florus Euprepes étant quinquennaux avec puissance censoriale. Pour la consécration de ce monument, il a offert aux décurions 3000 deniers, avec la charge d'entretenir l'édifice. »

CIL XIV, 352 ; *ILS*, 6149 (*SIRIS*, 536 ; M. Malaise, *Inventaire préliminaire des documents égyptiens découverts en Italie*, Leiden, 1972, p. 67-68 Ostia 5 ; J.-C. Grenier, *Anubis alexandrin et romain*,

Leiden, 1977, p. 99-100 n° 68 ; cf. N. Tran, « C. Veturius Testius Amandus, les cinq corps de lénunculaires d'Ostie et la batellerie tibérine au début du IIIe siècle », *MEFRA* 126.1, 2014, n. 42).

Face a

L. 5 Le mot *prima* appartient à un texte érasé pour être remplacé par l'actuelle l. 6, comme le note Dessau.

L. 6 *Aug(ustano)* *CIL*, *Aug(ustali)* Tran.

L. 7 *corpor(um)* *CIL*, *corpor(orum)* Tran.

L. 10 *funct(o)* *CIL*, *funct(us)* Tran.

L. 11 *Ost(iensis)* *CIL*, *Ost(iensium)* Tran.

L. 13 Ne faudrait-il pas lire plutôt *v(ir) o(nestus)*, en considérant qu'un clarissime peut difficilement être le client d'un simple notable municipal ?

L. 15 *castitat(isque)* *CIL*, *castitat(is)* Tran.

Face b

L. 2 *A[...]* Dessau et suiv.; les empereurs sont Trajan Dèce et son fils Herennius Etruscus, disparus en juin 251.

L. 3-4 La date de 251 est avancée par H. Dessau, *CIL*, XIV, p. 66, ce qui suppose que le troisième consulat dont il est question dans l'inscription est celui de l'empereur Trajan Dèce ; on lit « *ter et semel cos.* », sans indication du nom des consuls, sur une inscription de Cumes que le *CIL*, X, 3699, date aussi de 251.

L. 14 *(denariorum)* *CIL*, *(denarios)* Tran.

L. 15 *cum officio* = *cum officialibus* ? Hirschfeld, Dessau (*CIL*).